

# Mobilité Experts

## Second semestre 2017

Appel à candidatures dématérialisé

# RAPPEL



L'Université de La Réunion accueille, chaque année, de nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs invités exerçant dans des établissements étrangers.

Ces « Experts » sont accueillis pour 3 catégories de contributions:

- Assurer des enseignements de haut niveau
- Participer à l'avancement de projets de recherche communs
- Pour les deux à la fois

# RAPPEL

Au titre de leur séjour les experts peuvent bénéficier d'une « Allocation »:

- Selon un barème fixé par le Conseil d'Administration
- Variable selon la nature de l'expertise et la durée du séjour (maxi 1 mois)
- Sur décision du CAC restreint après Appel à candidatures
- Versée par CAMPUS FRANCE

# RAPPEL

Au titre de l'année 2017 le barème est le suivant

Durée du séjour	1 semaine	2 semaines	3 o u 4 semaines
Zone de résidence de l'expert			
Zone Océan Indien proche	1 833€	3 166€	4 500€
Zone Océan Indien éloignée	2 433€	3 766€	5 100€
Reste du monde	3 333€	4 666€	6 000€

# Dans le cadre du séjour l'Expert invité s'engage à contribuer, au choix:

## Dans le cadre d'un enseignement de haut niveau

Durée de séjour envisagée :

- 1 semaine (service dû : 9h ETD ou 6h CM)
- 2 semaines (service dû : 18h ETD ou 12h CM)
- 3 ou 4 semaines (service dû : 27h ETD ou 18h CM)

## Dans le cadre d'une contribution à l'avancement de projets de recherche communs

- Délivrance d'un séminaire de recherche
- Participation ponctuelle à un sujet de recherche
- Intervention dans le cadre de l'école doctorale de rattachement

**Durée du séjour:** o 1 semaine ; o 2 semaines ; o 3 ou 4 semaines

## Dans le cadre d'une contribution mixte : Enseignements et Projets de recherche communs

Durée de séjour envisagée :

- 1 semaine (service dû : 5h ETD ou 4h CM)
- 2 semaines (service dû : 10h ETD ou 7h CM)
- 3 ou 4 semaines (service dû : 15h ETD ou 10h CM)

# Appel à candidatures 2017

Au titre de l'année 2017 l'enveloppe consacrée par l'établissement pour la mobilité « Experts » a été fixée à 60.000€

- ✓ Au titre du premier Appel à candidatures (1<sup>er</sup> semestre 2017) 7 dossiers ont été retenus par le CACr pour un montant total de 28.488€
- ✓ Le reliquat disponible pour le second semestre est de 31.384€

# Procédure et calendrier

- Le responsable d'accueil de l'Université rédige un projet de séjour à partir d'un [formulaire dématérialisé](#) proposé par le pôle recherche; un avis du Directeur de l'Unité ou de la composante accueillante est requis.

Puis:

- Le formulaire est déposé sous forme dématérialisée, avec les pièces requises, **au plus tard le 5 mai 2017 (17h)**
- Le projet de séjour est examiné lors du Conseil Académique restreint du 23 mai 2017 (audition du responsable d'accueil)
- La délibération est transmise par la DRH-Enseignants au Pôle recherche qui en informe le responsable d'accueil et adresse copie aux Directions d'Unité ou de Composantes concernées

# Procédure et calendrier

- Le responsable d'accueil de l'Université contacte l'Expert accueilli pour:
  - L'informer de la décision du CACr
- En cas de décision favorable:
  - Compléter le dossier administratif (RIB / Assurances RC...) auprès du Pôle Recherche au plus tard 30 jours avant son arrivée
- Le Pôle recherche contacte CAMPUS France pour la mise en paiement des allocations de séjour



## Pièces à joindre lors de l'AAC Mobilité Experts dématérialisé:

à télécharger via le formulaire

- ✓ Lettre de candidature de l'Expert sollicité
- ✓ Le CV et les diplômes de l'Expert invité
- ✓ Attestation de travail de l'employeur principal de l'expert invité
- ✓ Copie du passeport
- ✓ Description détaillée du projet de séjour
- ✓ L'Avis du Directeur de l'Unité ou de la Composante

# Critères de sélection de l'AAC Mobilité Experts

## 3 critères principaux

- ✓ Le Projet de séjour
- ✓ Le CV de l'Expert invité
- ✓ L'Avis du Directeur de l'Unité ou de la Composante

Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
en charge de la Recherche et de la Valorisation

Georges Dalleau